

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 60 (1980)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** 62 assemblée générale : 17 juin 1980

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# 62<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

17 juin 1980

La Chambre de Commerce Suisse en France a tenu le 17 juin 1980 sa 62<sup>e</sup> Assemblée Générale, sous la présidence de M. André Geiser, en présence de son Excellence M. François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France.

Après lecture du rapport annuel, des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes et donné décharge au Conseil d'Administration de sa gestion.

## *Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1979*

De profonds changements politiques et économiques se sont produits durant l'année écoulée. D'abord marquée par les répercussions des mesures économiques prises durant le deuxième semestre de 1978, l'évolution conjoncturelle des pays occidentaux industrialisés s'est trouvée confrontée en 1979 à de nouvelles hausses, d'une ampleur imprévisible, du prix du pétrole. Le conflit survenu entre les Etats-Unis et l'Iran, ainsi que l'intervention soviétique en Afghanistan ont, par ailleurs, sensiblement assombri les perspectives en fin d'année.

L'inflation s'est considérablement aggravée en 1979, puisque, pour l'ensemble des pays industrialisés, la hausse moyenne des prix est passée de 7,9 % en 1978 à 11,5 % l'an dernier. Eu égard à la rapide expansion de la masse monétaire dans de nombreux Etats en 1978 et au renchérissement massif des produits pétroliers, une nouvelle poussée des prix était inévitable. Compte tenu de la situation politique mondiale, ce facteur a déclenché une hausse sans précédent des cours des métaux précieux et de certaines matières premières.

Cette hausse ne traduisait d'ailleurs pas seulement la crainte de voir éclater de graves conflits, mais constituait certainement aussi l'expression d'un certain scepticisme quant à l'aptitude des gouvernements à lutter efficacement contre l'inflation.

Si les cours de change ont évolué avec un calme relatif réjouissant en 1979, une politique de l'argent et du crédit plus restrictive a entraîné dans de nombreux pays une forte hausse des taux d'intérêt.

1979, enfin, aura été marqué par l'achèvement de ce que beaucoup considèrent comme la plus vaste et la plus ambitieuse des négociations commerciales de l'après-guerre, à savoir les accords conclus au titre du Tokyo-Round.

## **ECONOMIE FRANÇAISE**

Les pouvoirs publics ont maintenu l'orientation antérieure de la politique économique. De nouveaux efforts ont été accomplis en vue d'adapter l'appareil productif et d'inciter les agents économiques à modifier leur comportement en fonction des contraintes de plus en plus lourdes imposées par l'environnement international.

La liberté accordée en 1978 aux industriels pour la fixation de leurs prix a été étendue à la détermination des marges de certains services. Cette libération des prix, qui a eu son plein effet en 1979, a permis l'amélioration de la situation financière des entreprises.

Sur le plan du commerce extérieur, les exportations, qui ont atteint 426,8 milliards de francs français, ont progressé de 10 % en volume par rapport à 1978, alors que les importations ont atteint 440,3 milliards de francs français, soit une augmentation en volume de 12 %. Le solde négatif de la balance commerciale ressort donc à 13,5 milliards de francs contre un surplus de 2,2 milliards en 1978, le taux de couverture s'établissant à 96,9 %.

Cependant, grâce à l'excédent des services dégagés, entre autres, par les échanges touristiques et les produits des grands travaux et de l'ingénierie, le solde des paiements courants est resté positif à concurrence de 6 milliards de francs français.

La production industrielle a augmenté de 3,9 %, alors que la croissance du produit intérieur brut a été

de l'ordre de 3,5 %. Cette croissance a été insuffisante pour compenser l'influence des facteurs démographiques qui commandent l'évolution du marché du travail. Ainsi le nombre des demandeurs d'emplois a encore augmenté pour atteindre 1 370 000 à fin 1979.

Sur le plan des prix, la hausse des prix de détail a atteint 11,8 % l'an dernier. Ce résultat montre que, si l'aggravation de l'inflation répond, pour une part, aux modifications de l'environnement international, il s'ajoute en France des facteurs inflationnistes de caractère purement national qui empêchent tout ajustement des données réelles de l'économie sans glissement permanent des prix.

Le franc, comme la plupart des monnaies européennes, a fait preuve d'une grande stabilité en 1979. La mise en œuvre du Système Monétaire Européen, le 13 mars 1979, y a sans aucun doute contribué.

## ECONOMIE SUISSE

Après avoir stagné en 1978, l'économie suisse a enregistré l'an dernier une croissance modérée, si l'on s'en tient à l'évolution du produit national brut réel, dont l'accroissement a atteint 1 % environ. Les causes essentielles en ont été la stabilisation du franc à un niveau légèrement plus bas, la faible hausse des prix indigènes comparée aux autres pays, la conjoncture relativement favorable dans les principaux pays acheteurs des produits helvétiques, ainsi que la recrudescence des investissements du secteur privé.

Avec 0,3 % de la population active touchée par le chômage, la Suisse a continué à connaître le plein emploi en 1979. Mais le relèvement massif du prix du pétrole, la hausse des prix des produits importés en raison de la baisse relative du franc et certains facteurs inflationnistes internes ont donné de nouvelles impulsions au renchérissement qui, calculé sur 12 mois, a atteint 5,2 %.

La valeur extérieure du franc pondérée par les exportations en direction des principaux partenaires commerciaux de la Suisse, s'est située à fin 1979 à 3 % au-dessous du niveau atteint une année auparavant. Comme l'écart d'inflation par rapport à l'étranger est resté élevé en dépit d'une forte montée des prix, le cours réel du change s'est affaibli encore plus sensiblement.

La stabilisation du marché des changes a permis à la Banque Nationale, vers la fin de l'année, d'accorder à nouveau la priorité à la lutte contre l'inflation et à fixer une limite à l'expansion de la masse monétaire.

Sur le plan de la balance des revenus, le fort excédent des années précédentes s'est fortement réduit, pour atteindre, selon les dernières estimations, un peu plus de 4 milliards de francs suisses. Cette diminution s'explique uniquement par l'évolution de la balance commerciale.

## LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA SUISSE EN 1979

Au cours de l'année dernière, la Suisse a acheté des marchandises pour 48 730,3 millions de francs suisses et en a vendu pour 44 024,5 millions. Les importations ont donc augmenté de 6 430,4 millions de francs suisses ou 15,2 % et les exportations de 2 245,0 millions ou 5,4 % par rapport à l'année précédente. En termes réels, cela représente un accroissement de 9 % pour les premières et de 2,2 % pour les secondes, compte tenu de la hausse respective de 5,7 % et 3,1 % du niveau moyen des prix. Le déficit de la balance commerciale est passé en 1979 de 520,4 à 4 705,8 millions de francs suisses.

Si la valeur des importations s'est accrue beaucoup plus rapidement que celle des exportations, c'est surtout parce que l'augmentation des prix à l'importation a été nettement plus forte que celle des prix à l'exportation, ce qui signifie que les termes de l'échange se sont détériorés considérablement.

## LES ECHANGES FRANCO-SUISSES EN 1979

En 1979, les exportations suisses vers la France ont représenté 3,845 milliards de francs suisses, soit une progression de 6,5 % par rapport à l'année précédente. Ce montant est le plus important jamais atteint par nos exportations en direction de la France.

Les importations suisses en provenance de France, quant à elles, se sont élevées à 6,273 milliards de francs suisses, soit une augmentation de 18,7 % par rapport à 1978. Ce résultat constitue également un nouveau record pour les exportations françaises en Suisse.

La balance commerciale présente donc un solde positif en faveur de la France de 2,428 milliards de francs suisses, contre 1,673 milliard en 1978.

L'analyse de ces résultats conduit aux constatations suivantes :

– Si l'on compare la progression en 1979 des exportations suisses vers la France (+ 6,5 %) avec celle des exportations totales suisses (+ 5,4 %) et l'augmentation des importations suisses en provenance de France (+ 18,7 %) avec celle des importations totales suisses (+ 15,2 %), on remarque que l'évolution des échanges franco-suisses est supérieure aux valeurs moyennes enregistrées par notre commerce extérieur.

– La France, avec 8,7 % du total des exportations suisses, reste notre deuxième client et également notre deuxième fournisseur, avec 12,9 % du total des importations. La part de la France aux exportations suisses a donc très légèrement augmenté en 1979 (1978 : 8,6 %), de même que sa contribution à nos importations (1978 : 12,5 %).

– Le solde de la balance commerciale franco-suisse en faveur de la France est resté en 1979 le plus important de la balance commerciale française.

Enfin, on peut rappeler qu'une enquête effectuée par nos soins auprès d'importantes filiales françaises de sociétés suisses a fait apparaître que les exportations de ces filiales avoisinaient 4 milliards de francs français. Si l'on rapproche ce chiffre du solde de la balance commerciale en faveur de la France, on peut considérer que la Suisse aura contribué pour près de 10,5 milliards de francs français à l'approvisionnement net de la France en devises commerciales.

## PLACE DE LA FRANCE DANS LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA SUISSE

Avec 12,9 % des importations totales suisses, la France s'est maintenue au rang de deuxième fournisseur de la Suisse, derrière la RFA (28,6 %), et devant l'Italie (10,4 %), la Grande-Bretagne (7,7 %), les Etats-Unis (6,3 %).

Elle a également conservé sa place de deuxième client de la Suisse, avec 8,7 % des exportations totales suisses, toujours derrière la RFA (19,6 %), et devant l'Italie (7,1 %), la Grande-Bretagne (7,0 %) et les Etats-Unis (6,8 %).

## PLACE DE LA SUISSE DANS LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE

La Suisse, en 1979, s'est classée au dixième rang des fournisseurs de la France, derrière la RFA, l'Italie, l'Union Belgo-Luxembourgeoise, les USA, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, l'Arabie Saoudite, l'Irak et l'Espagne.

Elle a représenté son septième client, derrière la RFA, l'Italie, l'Union Belgo-Luxembourgeoise, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et les USA.

## PRINCIPAUX PRODUITS SUISSES SUR LE MARCHE FRANÇAIS

Principaux produits exportés par la Suisse à destination de la France en 1979, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1978 (en millions de francs suisses).

	Millions de F.S.	Pourcentage d'augmentation
Machines et Appareils non électriques . . . . .	755,5	- 3,3 %
Produits chimiques organiques . . . . .	571,6	- 8,2 %
Métaux précieux, bijouterie . . . . .	349,5	+ 36,6 %
Machines et Appareils électriques . . . . .	278,0	+ 2,3 %
Horlogerie . . . . .	210,6	+ 2,4 %
Instruments et Appareils . . . . .	206,9	+ 10,9 %
Textiles divers . . . . .	185,6	+ 12,0 %
Couleurs et Encres . . . . .	126,9	+ 12,1 %
Librairie et Arts Graphiques . . . . .	117,9	+ 6,8 %
Fer et Acier . . . . .	107,3	+ 8,3 %

## PRINCIPAUX PRODUITS FRANÇAIS SUR LE MARCHE SUISSE

Principaux produits français importés de France par la Suisse en 1979, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1978 (en millions de francs suisses).

	Millions de F.S.	Pourcentage d'augmentation
Combustibles . . . . .	1 008,0	+ 75,7 %
Véhicules routiers . . . . .	602,1	- 2,9 %
Machines et Appareils non électriques . . . . .	435,1	+ 15,3 %
Textiles . . . . .	419,6	+ 7,8 %
Fer et Acier . . . . .	346,4	+ 13,6 %
Produits chimiques organiques . . . . .	321,7	+ 19,4 %
Métaux précieux, bijouterie . . . . .	295,0	+ 35,3 %
Boissons . . . . .	278,4	+ 6,7 %
Machines et Appareils électriques . . . . .	210,8	+ 13,4 %
Matières plastiques . . . . .	180,9	+ 35,7 %

## ACTIVITES DE LA COMPAGNIE

Pour faire face à une évolution qui ne permet plus aux recettes de cotisations de couvrir plus de la moitié des charges, les services de notre Compagnie ont poursuivi le développement de leurs activités de conseils et d'assistance, que ce soit sur les plans commercial, administratif ou juridique. La rémunération, dans la plupart des cas encore bien modique, de nos prestations est très généralement bien acceptée de nos mandants, compte tenu du rapport qualité/prix de nos services.

Sur le plan des activités extérieures, un accent a été mis sur le domaine de la formation, à travers l'organisation de séminaires spécialisés, en matière de couverture des risques de change et sur les relations fiscales franco-suisses. L'excellent accueil réservé à ce type de manifestations nous incitera à les poursuivre.

Par ailleurs, le matériel d'exposition dont nous avons fait l'acquisition nous permet d'envisager un plan – relativement ambitieux compte tenu de nos moyens financiers – de présence suisse plus régulière dans les plus importantes foires internationales françaises. L'essai concluant réalisé à Bordeaux en 1979, s'est déjà poursuivi cette année par des participations à Lyon et, à nouveau, à Bordeaux.

## MANIFESTATIONS

- 2 février 1979** Réunion annuelle d'information de la Section de Lyon. Monsieur André Dufour, Président de la Section, présenta un exposé sur les échanges franco-suisses 1978 et les perspectives économiques en 1979.
- 6 février 1979** Déjeuner-Conférence à Paris, au cours duquel Monsieur Jean-François Aubert, Conseiller National, Professeur de Droit Constitutionnel aux Universités de Neuchâtel et Genève, présenta un exposé intitulé : « Le Jura : naissance d'un canton ».
- 13-14 février 1979** Soirées « Fondues » de la Section de Marseille.
- 20 mars 1979** Visite des Entrepôts de Meyzieu de la Société COFRADEL.
- 4 avril 1979** Déjeuner-Conférence à Paris, au cours duquel Monsieur le Ministre Philippe Lévy de la Division du Commerce du Département Fédéral de l'Economie Publique, présenta un exposé sur : « Les investissements : un nouveau terrain d'affrontements entre les Etats ».
- 18 mai 1979** Assemblée Générale de la Section de Marseille, suivie d'un dîner-conférence, au cours duquel Monsieur Max Hediger, Membre du Comité de Direction Sandoz S.A. Bâle, présenta un exposé intitulé : « Problèmes actuels de l'Industrie Chimique Suisse ».
- 21 mai 1979** Journée officielle suisse à la 58<sup>e</sup> Foire Internationale de Bordeaux, présidée par Monsieur François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France, à l'occasion de la présence d'un stand officiel suisse géré par notre Compagnie.
- 31 mai 1979** Assemblée Générale de la Section de Lyon, suivie d'un dîner-conférence, au cours duquel Monsieur Henri Amouroux, Membre de l'Institut, Directeur du Journal Rhône-Alpes, présenta un exposé intitulé : « 40 ans de journalisme ».
- 12 juin 1979** Visite de l'Aérospatiale de Marignane.
- 15 juin 1979** Journée de travail à Paris sur la couverture des risques de change dans les relations franco-suisses.
- 19 juin 1979** Visite de l'Institut Mérieux à Marcy l'Étoile.
- 21-22 juin 1979** Assemblée Générale de l'Union des Chambres de Commerce Suisses à l'Etranger, à Paris, puis 61<sup>e</sup> Assemblée Générale de la Compagnie suivie d'un dîner-conférence au cours duquel Monsieur Ernst Brugger, Ancien Président de la Confédération Suisse, Président du Conseil d'Administration de la Banque Populaire Suisse, présenta un exposé sur : « L'Industrie et la Banque suisses face aux nouvelles données de l'économie mondiale ».
- 4 octobre 1979** Journée de travail à Genève sur les relations fiscales franco-suisses.
- 16 octobre 1979** Choucroute de rentrée à Marseille.
- 8 novembre 1979** Visite du Site Nucléaire de Creys-Malleville.
- 6 décembre 1979** Déjeuner-Conférence à Paris au cours duquel Monsieur Jean-Pierre Bonny, Directeur de l'Office Fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail, présenta un exposé intitulé : « Bref panorama de la situation économique en Suisse ».

## ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

Le Conseil d'Administration de la Compagnie s'est réuni trois fois au cours de l'Exercice écoulé, deux fois à Paris, et une fois à Neuchâtel, à l'invitation de Suchard-Tobler S.A.

Le Bureau a également siégé trois fois.

Nous avons eu à déplorer à fin octobre la brusque disparition de Maître Roger Spengler, Président de notre Section de Marseille et du Sud-Est, à la mémoire duquel nous rendons hommage. Monsieur Georges Bornand a été appelé par le Comité de la Section à lui succéder.

A l'issue de cette Assemblée Générale, trois de nos collègues, Messieurs André Clemmer, François Emery, Rodolphe de Planta voient arriver à terme leur troisième mandat, alors que trois autres, Messieurs Alain Berthoud, Arnold Semadeni et Robert Vernay ont exprimé le souhait de s'en voir libérer. Au moment de leur départ, nous tenons à leur exprimer nos très vifs remerciements pour leur amicale collaboration.

Un certain nombre de nos collègues, dont le mandat arrive à expiration aujourd'hui, ont accepté de se représenter à vos suffrages, ce dont nous les remercions. Il s'agit de Messieurs Théo Ballmer, Thomas-Vincent Coate, Jean-Otto Frey, Pierre Gschwind, Charles Gueissaz, Jakob Kaegi, Jean-François Lindt, Christian de Pourtale, Michel de Reynier, Alfred Sulzer, Bertrand Vernes.

Le Conseil soumet également à votre approbation la réélection de deux de nos anciens collègues, Messieurs Jean Bridel et Maurice Darbellay, que nous serions heureux de voir regagner nos rangs.

Il vous propose enfin l'entrée au Conseil de nouveaux administrateurs, à savoir :

Monsieur Michel Bedat, Président de la Société de Développement Régional CENTREST, Président de la Société Générale de Fonderie, Paris,

Monsieur Robert Diener, Gérant, Buhler-Miag, Paris,

Monsieur Urs Meier, Directeur Général pour la France de Swissair, Paris,

Monsieur Marc Moret, Administrateur-Délégué, Membre du Comité de Direction Sandoz S.A., Bâle, Monsieur Werner Stutz, Architecte, Paris,

Monsieur Michel Tondeur, Directeur Général du Tourisme, Compagnie Internationale des Wagons-Lits & du Tourisme, Paris.

Ces éminentes personnalités qui occupent de hautes responsabilités dans leurs domaines d'activité se sont déclarées prêtes à mettre à disposition de notre Compagnie leur large expérience, tant sur le plan national qu'international, et d'avance nous leur en exprimons notre reconnaissance.

Nos Sections de Lyon et de Marseille ont à nouveau connu une vive activité dans leur région respective, et elles ont su, avec l'appui qu'elles ont trouvé auprès de leurs Consulats généraux, améliorer encore leur audience et développer les liens traditionnels qui unissent la Suisse aux deux cités Rhodanien-nes.

Seuls l'effort désintéressé de nos Administrateurs et l'ardeur à la tâche de nos collaborateurs permanents, tant à Paris qu'à Lyon et Marseille, nous ont permis de suivre énergiquement notre action.

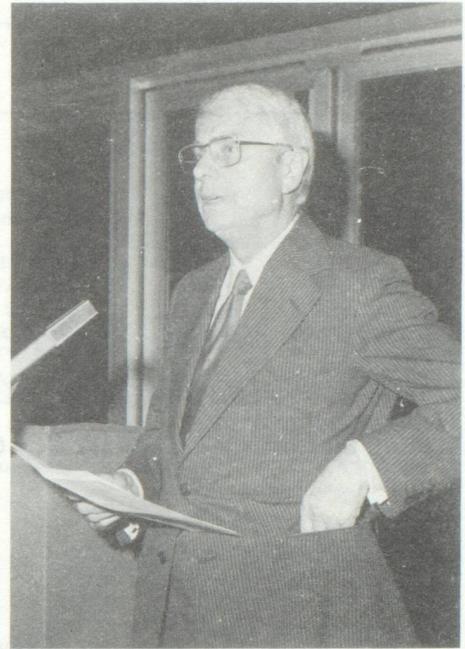
Les contacts que nous entretenons traditionnellement avec notre Ambassade ont été caractérisés, comme par le passé, par un esprit de collaboration et de coopération constructive et amicale.

Nous avons trouvé auprès de Son Excellence, Monsieur François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France, et du Ministre Luciano Mordasini, maintenant Ambassadeur de Suisse au Pérou, un appui et une confiance qui nous ont grandement aidés dans notre tâche.

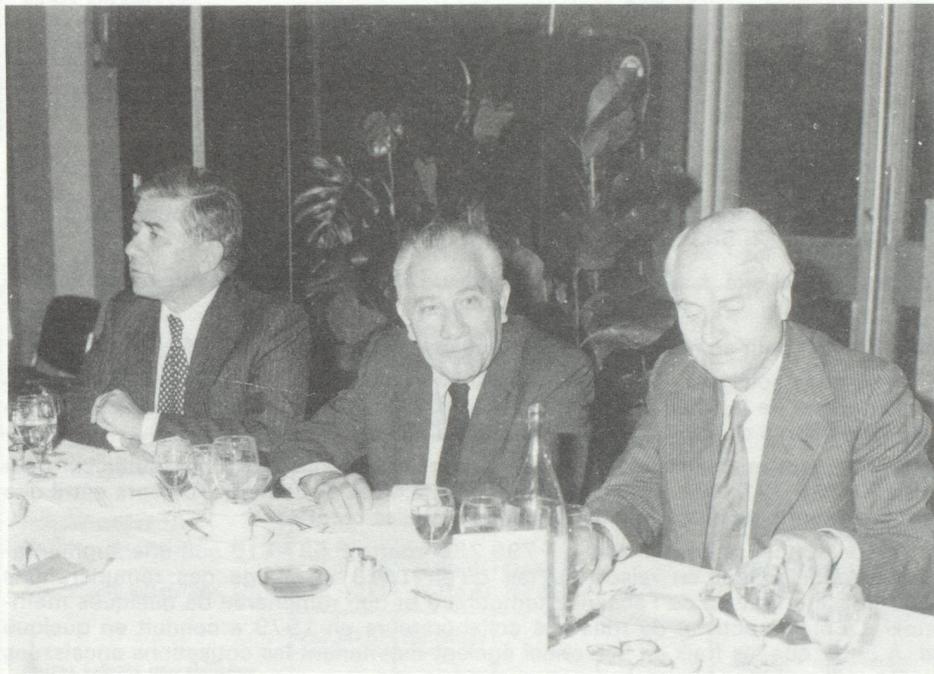
Nous ne voudrions pas manquer de saluer la présence, parmi nous, du successeur de l'Ambassadeur Mordasini, Monsieur le Conseiller d'Ambassade Guy Ducrey, avec lequel, dès son arrivée, se sont établis des contacts prometteurs.

## DÎNER-CONFERENCE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1980

A l'issue de la partie administrative, les participants se sont retrouvés pour un dîner dont l'hôte d'honneur et conférencier était M. Alexandre Sanguinetti, Ancien ministre, qui traita de « 350 ans de service des Suisses en France ».



*M. André Geiser, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, souhaitant la bienvenue aux participants.*



*M. Alexandre Sanguinetti, entouré de Son Excellence Monsieur François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France, et de M. André Geiser.*



*Vue de la table d'honneur.*

CHAMBRE  
DE COMMERCE  
DU NORD  
ASSÉMÉNÉE GÉNÉRALE 1980  
DÎNER-CONFRÉRENCE

## *Rapport de M. Pierre-Maurice MATHEY, Trésorier, à la 62<sup>e</sup> Assemblée générale de la Chambre de Commerce suisse en France*

Monsieur l'Ambassadeur,  
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 1979 dont le Bilan fait ressortir un déficit de F 5 583 comparé à un profit de F 11 021 en 1978.

Le total des produits s'est élevé à F 1 571 093 alors que l'ensemble des charges représente F 1 576 676.

Le profil de l'exercice 1979 peut se résumer en quatre points principaux :

Tout d'abord – et il y a lieu de le souligner – un impact relativement important sur les résultats, du produit des diverses manifestations de la Chambre qui se sont succédées durant tout l'exercice (séminaires, gestion d'un stand exposition à diverses foires, déjeuners ou dîners-conférences).

2° un accroissement relativement modeste de l'encaissement des cotisations qui d'une année sur l'autre passe de F 779 895 à F 798 721 ; soit une augmentation de 2,41 % seulement. Toujours est-il que ce poste ne représente à présent plus que la moitié de l'ensemble des recettes.

3° les frais et charges de personnel se sont élevés à F 799 289 contre F 697 118 soit une augmentation de 14,66 %, ceci essentiellement en raison du fait qu'en 1978 la charge des rémunérations n'avait que très peu progressé en raison de l'absence temporaire et non rémunérée de quelques membres de notre personnel. La pleine activité de tous nos collaborateurs en 1979 a conduit en quelque sorte à un rattrapage. A noter que les frais de personnel égalent maintenant les cotisations encaissées alors que précédemment celles-ci apparaissaient toujours supérieures.

4° pour la première fois depuis de nombreuses années, on a constaté une quasi-stabilité en 1979 du rapport de change entre le franc suisse et le franc français. Aussi, n'enregistrons-nous aucune incidence sur nos résultats d'exploitation.

Si l'on examine maintenant quelques éléments de la gestion courante il peut être intéressant de relever que :

- les recettes juridiques et commerciales après une chute en 1978 ont à nouveau progressé puisqu'elles passent de F 89 335 à F 97 340 soit une augmentation de 9,07 % ;
- le résultat des publications (annuaire exclus) laisse une marge sensiblement équivalente à celle de l'année dernière ;
- les frais généraux de fonctionnement, dans leur ensemble, ne comportent pas d'éléments nouveaux mais sont naturellement influencés par l'inflation.

En raison des perspectives douteuses sur la possibilité de valoriser le stock d'annuaires 1976 encore existant, les résultats de l'exercice tiennent compte d'une première tranche d'amortissements.

Les comptes de la Section Rhône-Alpes se soldent par un boni de F 1 011 ; ceux de la Section de Marseille par un profit de F 4 599.

Dans le bilan que vos Commissaires aux Comptes commenteront tout à l'heure, on peut déjà relever que le résultat de l'exercice déficitaire de F 5 583 ramène les Capitaux propres et Réserves de F 155 879 à F 150 296.

Pour ce qui est de l'exercice en cours, on peut dire que son équilibre dépendra largement d'une part du succès que rencontreront les diverses manifestations prévues cette année et, d'autre part, du résultat des publications qui, comme on le sait, est toujours aléatoire.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous désireriez recevoir.

# Compte de résultats de l'exercice 1979

## CHARGES

	F	F	F	F
STOCK AU DÉBUT DE L'EXERCICE ..	44 710,75			
moins : Provision pour dépréciation ..	6 847,56	37 863,19		
ACHATS DE PAPIER D'IMPRESSION ET AUTRES FOURNITURES ..		31 354,12		
FRAIS DES PUBLICATIONS ..		145 445,30		
FRAIS DES MANIFESTATIONS ..		149 900,79		
DÉPENSES DIVERSES ..		9 104,17		
FRAIS DE PERSONNEL ..		799 288,69		
IMPÔTS ET TAXES ..		61 214,94		
TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS ..		232 144,83		
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS ..		26 128,91		
FRAIS DIVERS DE GESTION ..		118 852,55		
FRAIS FINANCIERS ..		7 429,43		
DOTATION DE L'EXERCICE AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS ..		36 036,97		
PERTES SUR EXERCICES ANTIÉRIEURS ..		689,00		
PERTES EXCEPTIONNELLES ..		8 113,34		
		1 663 566,23		

STOCK A LA FIN DE L'EXERCICE ..	48 604,60		
moins : Provision pour dépréciation ..	12 335,86	36 268,74	
PRODUITS DES PUBLICATIONS ..		276 881,02	
PRODUITS DES MANIFESTATIONS ..		224 180,00	
COTISATIONS FRANCE ET SUISSE ..		798 721,25	
COTISATIONS EXCEPTIONNELLES ..		139 320,00	
RECETTES JURIDIQUES ET COMMERCIALES ..		97 439,67	
RECETTES DIVERSES ..		18 912,60	
PRODUITS FINANCIERS ..		18 252,86	
DIFFÉRENCE DE CHANGE ..		47 911,38	
PROFITS EXCEPTIONNELS ..		95,63	
Excédent des dépenses sur les recettes ..		5 583,08	
		1 663 566,23	

## Bilan au 31 décembre 1979

### ACTIF

	Montants bruts	Amortissements ou provisions pour dépréciation	Montants nets				
	F	F	F	F			
<b>Immobilisations</b>							
Mobilier et matériel de bureau ..	167 468,73	52 846,41	114 622,32				
Agencements, installations ..	65 773,84	48 704,40	17 069,44				
	233 242,57	101 550,81		131 691,76			
<b>Autres valeurs immobilisées</b>							
Prêts à plus d'un an ..	72 884,42		72 884,42				
Titres de participation ..	86 700,00		86 700,00				
	159 584,42	—		159 584,42			
<b>Valeurs d'exploitation</b>							
Papier d'impression ..	48 604,60	12 335,86		36 268,74			
<b>Valeurs réalisables à court terme ou disponibles</b>							
Fournisseurs ..	1 000,00		1 000,00				
Clients ..	24 983,64		24 983,64				
État : impôts et taxes ..	25 673,53		25 673,53				
Autres débiteurs ..	35 778,51		35 778,51				
Compte de régularisation-actif ..	58 453,22		58 453,22				
Titres de placement et bons ..	212 940,00		212 940,00				
Banques ..	32 502,35		32 502,35				
Chèques postaux ..	33 454,90		33 454,90				
Caisse ..	3 386,82		3 386,82				
	428 172,97	—		428 172,97			
				755 717,89			

### Capitaux propres et réservés

Fonds propres au 31/12/1978 ..	155 879,39
Excédent des dépenses sur les recettes de l'exercice 1979 ..	75 583,08
<i>Situation nette ..</i>	150 296,31

### Dettes à court terme

Fournisseurs ..	65 339,82
Clients ..	300,00
Personnel ..	1 708,89
État : impôts et taxes ..	20 270,34
Autres créanciers ..	108 450,93
Comptes de régularisation-passif ..	183 600,70
Banques ..	225 750,90
	605 421,58

### PASSIF

755 717,89

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du Bilan au 31 décembre 1979 reproduit ci-dessus ressortent bien des livres et comptes de cette Association et reflètent effectivement la situation active et passive à cette date.

Paris, le 2 juin 1980.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE D'EXPERTISE COMPTABLE

J.-C. Boucq J.-F. Colomès  
Experts comptables D.P.L.E. inscrits au Tableau de l'Ordre à Paris

## *Allocution de M. André Geiser, Président, devant l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France, le mardi 17 juin 1980*

Ramené aux seules dimensions des échanges commerciaux franco-suisses et aux résultats obtenus par notre Compagnie, qu'évoque le rapport de notre Conseil d'Administration dont Monsieur Bernard JATON vient de vous donner lecture, l'Exercice 1979 doit être considéré comme satisfaisant et ne reflète guère les convulsions politiques, sociales, économiques, qui agitent de plus en plus notre planète.

Ce n'est pas, cela va sans dire, une raison pour fermer les yeux et pour ne pas se préparer aux conséquences possibles d'une altération préoccupante depuis quelques années des points d'équilibre de notre Société occidentale.

L'accélération des événements est telle que parler, à fin juin, de l'Exercice de l'année écoulée, consiste, pour partie, à évoquer un monde déjà révolu.

S'agissant de l'Europe occidentale, on notera le mal de vivre de la Communauté Economique Européenne, dont l'entrée en action du Parlement élu s'est révélée bien décevante, et dont la recherche d'unification technocratique est apparue pesante.

Au reste, les événements les plus récents ont révélé la précarité de plus en plus marquée de sa sécurité militaire, et l'absence de maîtrise des sources de son approvisionnement en matières premières et en énergie.

Dans un tel contexte, la Suisse demeurant ouverte sur le monde, tout en marquant sa participation à l'Europe occidentale, doit affirmer plus que jamais, semble-t-il, le principe de sa neutralité.

Ce n'est pas le lieu d'évoquer ici en détail les coups d'état, violations répétées du droit international, affrontements guerriers, actes de terrorisme, qui sont devenus monnaie courante. Les efforts de bonne volonté des diverses instances internationales, ordinaires ou extraordinaires, se sont révélés bien souvent, on le regrettera, un peu vains, et les alliés atlantiques ont bien du mal à harmoniser leur comportement face aux actions du monde collectiviste.

Sur le plan de l'économie, on notera la détérioration des balances des paiements des principaux Etats, les nouvelles hausses du prix du pétrole ayant compromis le rééquilibrage attendu pour le second semestre 1979.

C'est ainsi que pour la zone de l'OCDE, le déficit a atteint 30 milliards de dollars et, plus préoccupant encore, 11 milliards de dollars pour les pays en voie de développement. En contrepartie, bien entendu, les pays de l'OPEP ont enregistré un solde positif de 65 milliards de dollars.

La France a pu maintenir l'équilibre de ses comptes extérieurs avec un excédent de 6 milliards de francs français. Pour la Suisse, le chiffre est de 4 milliards de francs suisses, soit moitié moins qu'en 1978 ; les raisons en sont la détérioration de la balance commerciale et les hausses massives des prix des produits importés, en particulier le pétrole.

La mise en place, à la mi-mars, du SME et les mesures prises en novembre 1978 par les autorités américaines pour soutenir le cours du dollar, comme enfin une meilleure coopération entre les banques centrales, n'ont pas empêché de nouvelles perturbations sur le marché des changes en 1979.

Une première tension majeure est apparue à la fin du premier semestre, due aux mesures prises par la Bundesbank pour défendre le DM contre le dollar, en vue d'enrayer les hausses de prix des produits importés. Durant l'été, les écarts de taux d'inflation et les déséquilibres déjà signalés des balances de paiement s'accentuant, une instabilité accrue est apparue sur les marchés des changes, tandis que le cours de l'or s'envolait vers les sommets, témoignant ainsi de la défiance des agents économiques envers les monnaies. Enfin, réaction des autorités monétaires devant les hausses massives de l'or, les taux d'intérêt ont connu, sauf exception, des augmentations successives et répétées, pour culminer en avril de cette année.

Le système monétaire européen a incontestablement constitué une zone de stabilité relative. Le franc suisse, et nous y reviendrons, a enregistré une correction partielle des excès de 1978.

L'exercice 1979 a été marqué, de manière générale, par une accélération de l'expansion qui, il faut le dire, n'avait pas été prévue par les analyses économiques. C'est ainsi que le Produit National Brut a crû de 4 % l'an en Allemagne Fédérale, de 3,5 % en France (3 % pour la CEE), le chiffre s'établissant à 1 % environ pour la Suisse.

Sans entrer dans l'analyse des causes de ce qui fut, en quelque sorte, une heureuse surprise, soulignons que les prévisions sont pessimistes pour les mois qui viennent et que la récession, sensible déjà aux Etats-Unis, est susceptible de s'étendre aux pays européens dans le courant de la présente année. Des signes avant-coureurs ont été enregistrés.

En France, après trois années d'application du Plan Barre, certains bilans publiés à la fin de l'été 1979 insistaient sur les aspects négatifs et ne retenaient que la montée du chômage et la poursuite de l'inflation. Cette critique ignorait les points positifs :

- Les comptes extérieurs (apparemment priorité du Gouvernement). Ils ont été redressés.
- La stabilité du franc, favorisée par l'entrée en vigueur du SME. Il se trouve en position de force grâce à l'excédent des paiements extérieurs et au niveau des taux d'intérêt.

C'est ainsi que le taux de change effectif du franc français n'a pratiquement pas varié en 1979. Il s'est toutefois apprécié de 5 % par rapport au dollar, et de 8,5 % par rapport au franc suisse.

Depuis le début de 1980, on note une reprise progressive des investissements, atténuée cependant par la hausse nouvelle du prix du pétrole et l'inquiétude générale suscitée tant par cette dernière que par la situation politique internationale.

On constatera que la France a mieux réussi que d'autres à diminuer la part excessive du pétrole dans sa consommation d'énergie, en la ramenant depuis 1973 de 66 à 59 %.

L'inflation, qui a passé à nouveau le seuil des deux chiffres – la spirale des salaires et des prix n'a pas été arrêtée préalablement à la libération de ces derniers – reste, avec le chômage, un des facteurs préoccupants, dans un contexte de niveau d'activité générale satisfaisant.

En Suisse, on peut peser maintenant les conséquences du rejet, en mai 1979, du projet de TVA par le peuple, au niveau de la réduction des subventions fédérales, cette réduction étant la suite logique annoncée du choix ratifié en votation populaire.

Dans un domaine qui nous intéresse au premier chef, Berne vient de baisser de 5,5 millions en 1979 à 2,7 millions, la subvention allouée à l'OSEC. Le plan de promotion de l'industrie d'exportation, qui avait été établi sur la base de la première subvention, a donc dû être reconstruit d'une façon drastique. Notre Compagnie, étant en quelque sorte le prolongement de l'OSEC, ne peut que regretter une telle décision.

En effet, contrairement aux apparences, l'industrie suisse d'exportation, bien que bénéficiant du renversement de tendance du cours du franc suisse, dont le cours réel serait pratiquement revenu à son niveau de décembre 1977, n'a pas retrouvé sa compétitivité de l'époque. L'intensification de la prospection à l'étranger est d'autant plus nécessaire que la concurrence est plus dure et que la balance commerciale est plus largement déficitaire.

En raison des fluctuations du cours du franc suisse, qui se sont fait ressentir si durement au cours des derniers exercices, la politique conjoncturelle des autorités fédérales a dû, une fois de plus, s'inverser. Les mesures destinées à lutter contre le renchérissement du franc ont fait place à une action de soutien de celui-ci. C'est ainsi, par exemple, que les fonds étrangers peuvent porter intérêt et que les opérations à terme sur devises peuvent être à nouveau rémunérées.

Enfin, suivant en cela mais de loin le mouvement général à la hausse des taux d'intérêt, la Banque Nationale Suisse a relevé le taux d'escompte de 2 à 3 % et le taux des avances sur nantissement de 3 à 4 %.

A côté de la relative stabilité du franc suisse, le fait dominant de 1979 a été la reprise de l'inflation, consécutif entre autres à la priorité donnée à l'époque à la défense de la monnaie, et plus récemment, au déficit du commerce extérieur. Rappelons que le taux d'inflation a été, en Suisse, pour 1979, de 5,2 %. Il est, à fin mai 1980, de 4,3 % supérieur à celui enregistré douze mois auparavant.

Pour le début de l'année 1980, le commerce extérieur de la Suisse poursuit la forte expansion de 1979, avec toutefois une accentuation de la détérioration de la balance commerciale. A fin mai, le déficit se montait en effet à 5,2 milliards de francs suisses (soit 13 milliards de francs français).

Sur le plan politique, il est intéressant de suivre les votations fédérales et leurs résultats. Relevons, pour 1979 : en février, les rejets du droit de vote à 18 ans, de l'initiative anti-atomique, et de l'interdiction de la publicité pour le tabac et les alcools. En mai, rejet massif, déjà évoqué, de la TVA et acceptation, massive également, de la Loi sur l'énergie atomique. Enfin, le Conseil National a été renouvelé le 21 novembre. On note une très légère poussée de la Droite, et surtout une nette avance de la représentation féminine.

La participation du corps électoral est toujours faible, et une revitalisation des institutions sur ce point serait souhaitable.

J'ai déjà eu l'occasion, en d'autres temps, de souligner la qualité et la constance des échanges commerciaux franco-suisses. Leur nouvelle et réjouissante expansion en 1979 et au cours des premiers mois de 1980, nous conduit à penser que cet acquis doit être maintenu en priorité, le solde de la balance commerciale, largement bénéficiaire pour la France (+ 6,5 milliards de francs français en 1979 et + 3 milliards de francs français pour les cinq premiers mois de 1980), rendant cette exigence plus impérative pour cette dernière que pour la Suisse.

C'est pourquoi nous avons déploré les réactions passionnelles et les actions officielles entreprises de ce côté-ci du Jura, lors de l'exercice récent, par la Suisse, de son droit le plus légitime à la défense de sa souveraineté. Nous souhaitons que cette affaire trouve aujourd'hui sa juste solution et que l'on sache raison garder, d'un côté comme de l'autre de la frontière.

Nous sommes d'autant plus attachés à la création d'un climat favorable aux échanges, que notre Compagnie a, depuis plusieurs mois, intensifié ses efforts en vue d'améliorer encore la pénétration des produits suisses en France, en présentant un stand officiel suisse dans les principales foires françaises (Bordeaux en 1979, Lyon, Bordeaux et Marseille en 1980). Il n'est pas douteux que ces marchés régionaux, riches encore de potentialité, sont sous-exploités par les exportateurs suisses, alors qu'ils sont d'un accès très facile et aux moindres frais.

Notre action de formation par l'organisation de séminaires sur des sujets tels que la fiscalité franco-suisse, la couverture du change en Suisse et en France, le droit de la représentation commerciale en France, n'a pas d'autres objectifs que de contribuer à créer les conditions nécessaires à une intensification de ces échanges, et à un resserrement des liens entre les agents économiques suisses et français, s'accompagnant d'une meilleure compréhension réciproque des particularismes tant nationaux que régionaux.

Enfin, je tiens à rappeler que notre Compagnie s'emploie, dans la mesure de ses modestes moyens, et par une information adéquate, à la défense de l'économie de marché et de l'entreprise libérale, aujourd'hui souvent villipendées.

Comment ne pas remarquer que la mobilité et la faculté d'adaptation de l'économie de marché, au rythme accéléré des mutations auxquelles nous assistons, contrastent avantageusement avec la lenteur d'évolution de la planification des états collectivistes.

Tous, nous devons sans complexe affirmer notre conviction en la justifiant.

Les faits sont têtus, disait Lénine. C'est parce qu'ils sont têtus qu'ils triompheront du conformisme intellectuel à la mode, qui manifeste une suspicion générale envers l'entreprise industrielle, conformisme qui n'est pas le fait de seules fractions minoritaires de l'opinion, mais aussi des gouvernements et des administrations de certains pays industriels. Les prises de position dans ce sens se multiplient dans les organismes internationaux comme l'OCDE, avec une certaine réserve il est vrai, la CNUCED – qui relève de l'ONU – de façon moins nuancée.

L'image de marque de la libre entreprise dans le monde occidental est systématiquement déformée. Ce phénomène doit entraîner une prise de conscience de la part des industriels, qui l'ont peut-être sous-estimé à ses débuts. Le moyen de contre-attaquer passe, bien entendu, par une information plus développée et plus transparente des sociétés industrielles, destinée au personnel, aux actionnaires et aux gouvernements.

S'agissant plus particulièrement du personnel, le dialogue doit s'intensifier pour prendre en compte les aspirations nouvelles qui ont vu le jour au cours des dernières années, et qui supposent une systématisation et un approfondissement de la concertation.

Nous l'avons affirmé ici même déjà, à plusieurs reprises, l'expansion de l'industrie est la source de richesses, qui répond aux aspirations fondamentales des peuples en matière de sécurité et de confort de vie. L'amélioration de la qualité de la vie ne saurait, à l'évidence, passer ni par la croissance zéro, ni par une économie pastorale de subsistance. De même, l'aide au Tiers-Monde, dont il est question souvent, dont les beaux esprits dénoncent l'insuffisance, ne deviendra significative que si les états consentent des sacrifices considérables. Les transferts de richesses correspondants entraîneront, c'est évident, une stagnation, voire une nette baisse du niveau de vie de tous les ressortissants des pays donateurs. On ne peut à la fois revendiquer pour une augmentation du pouvoir d'achat et pour une augmentation de l'assistance au Tiers-Monde. Il est regrettable que l'interdépendance de ces deux facteurs ne soit pas mieux perçue par le grand public. La question est donc de savoir si les populations des pays riches sont disposées à faire ces sacrifices. Imputer l'insuffisance de l'aide au Tiers-Monde, certes regrettable, à la seule décision des dirigeants politiques, ne fait pas entrer en ligne de compte le consensus nécessaire des populations des pays concernés.

On assiste enfin, en France en particulier, à un renforcement tant jurisprudentiel que législatif, de la notion de responsabilité civile et surtout pénale des industriels.

C'est au point que les « entretiens de Nanterre 1979 » avaient pour titre : « Le chef d'entreprise victime privilégiée de l'inflation pénale ? ». Le procès subi récemment par la filiale d'une société chimique suisse, et les condamnations qui s'en sont suivies pour les dirigeants, illustrent de manière malheureusement trop éloquente cette tendance dont les excès devront être maîtrisés. C'est bien entendu au monde de l'industrie et du commerce qu'il appartient d'exposer clairement son point de vue et ne pas admettre sans autre réaction d'endosser tous les péchés du monde.

Voici les quelques réflexions que je souhaitais soumettre à votre attention, à l'occasion de la présente Assemblée.

## *Allocution de M. François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse, à l'occasion de l'Assemblée générale de la Chambre de Commerce Suisse en France, le mardi 17 juin 1980.*

En toutes circonstances – et celle d'aujourd'hui est particulièrement bienvenue – nous devons avoir présentes à l'esprit les modifications profondes, et sans doute irréversibles, que nos sociétés sont en train de vivre et, souvent, de subir. Il faut, en d'autres termes, évoquer d'un mot le bouleversement radical, de l'équilibre des rapports entre le Nord et le Sud, qui vient déboucher sur le *débat fondamental*, qui demeure bien entendu celui de l'Ouest face à l'Est. Dans ce contexte instable, au milieu de cette agitation et devant les menaces qui rôdent à l'horizon, la gestion même des sociétés occidentales devient de plus en plus aléatoire et complexe. Cette complexité rend à son tour plus difficile le débat fondamental que je viens d'évoquer, celui entre la liberté et la contrainte.

Ce que nous sentons tous en tout cas, c'est à quel point nos sociétés sont aujourd'hui devenues vulnérables. Cela, parce qu'elles se sont rendues dépendantes à l'extrême de ressources énergétiques extérieures, parce que l'équilibre de leur système monétaire a été rompu, parce que leurs exigences matérielles continuent à augmenter alors que les moyens disponibles s'essoufflent et se raréfient. Cette observation devrait nous inspirer une réflexion nouvelle et nous imposer l'impérieuse nécessité de repenser toutes nos priorités. Il faut assurément dépasser l'exigence de la seule croissance quantifiée et donner plus de place aux valeurs humaines et spirituelles. Ces questions ne sont pas nouvelles, mais il n'est guère possible d'échapper à leur interrogation. Il faut les poser sans relâche, pour créer des réflexes intellectuels jusqu'à ce qu'elles trouvent au moins un début de réponse, jusqu'à ce qu'elles inspirent chez l'homme d'aujourd'hui la formulation d'une ambition nouvelle, plus largement fondée sur la solidarité. Mon propos paraît peut-être ambitieux ou chimérique, mais je crois lui donner un peu de réalisme si je le situe à présent au niveau des relations entre la Suisse et la France. La solidarité que j'invoquais doit en effet commencer par nos relations de bon voisinage.

On sait à quel point les relations entre la Suisse et la France sont anciennes, multiples et profondes. En faire ici l'historique ou l'inventaire n'est pas mon propos. En revanche, il me paraît utile de souligner ici combien nous sommes, de part et d'autre du Jura, confrontés aux mêmes problèmes fondamentaux, aux mêmes exigences, aux mêmes priorités et exposés aux mêmes risques.

Si la solidarité que j'ai évoquée plus haut est nécessaire à notre monde, si elle est nécessaire à l'Europe, elle l'est davantage encore à nos deux pays, étant donné le degré prodigieusement élaboré des liens qui les unissent sur tous les plans. Même si des malentendus surviennent et si des difficultés passagères se produisent ici ou là, nous ne devons pas perdre de vue l'intérêt ultime essentiel et réciproque que nous avons les uns et les autres à renforcer la confiance, à étendre les échanges existants. Des obstacles, nous en avons rencontrés déjà dans la longue histoire de nos relations. Ils sont le fait de notre voisinage et sans doute sont-ils inévitables. Mais l'harmonie de nos relations est trop importante pour être négligée. Elle doit faire l'objet de nos soins attentifs et d'une réflexion constante.

Par ailleurs, nous représentons des sociétés de haute consommation, soumises à des responsabilités précises, à des impératifs sociaux évidents. Raison de plus pour laisser libre champ à la création et à l'initiative de s'exprimer, et pour permettre à la libre entreprise et au libre commerce de se développer dans l'intérêt de la prospérité réciproque. C'est dans ce contexte que nos échanges économiques, auxquels la Chambre de Commerce Suisse en France vous tous ses soins et apporte une irremplaçable contribution, c'est dans ce contexte que ces échanges pourront le mieux se déployer. Plus encore, c'est dans le respect et l'estime qui, depuis si longtemps, distinguent et définissent par excellence nos échanges que ceux-ci, sous tous leurs aspects, pourront continuer à donner leur entière mesure, mieux : à prendre leur plein essor.

\*  
\* \*